padêva n'est pas antérieur de plus de cinq cents ans à l'époque où il écrit son traité. Or, au commencement de notre siècle, Colebrooke accordait à Vôpadêva six cents ans environ d'antiquité (1), ce qui revient exactement à l'opinion de notre auteur, si l'on suppose qu'il a écrit dans le cours du xviiie siècle, puisque la conséquence de cette supposition est que Vôpadêva vivait dans le xiiie. Un traité d'une date aussi récente ne suffit certainement pas pour établir que l'opinion qui conteste au Bhâgavata son caractère de livre inspiré ait quelque antiquité dans l'Inde. Cependant, malgré cette date, les arguments que l'auteur invoque en faveur de sa thèse sont d'un caractère fort antique. C'est même un point qui n'est pas sans intérêt, que de constater l'état actuel de la méthode et de l'argumentation brâhmaniques, en ce qui concerne les questions de critique et d'histoire littéraire. Il ne faut pas d'ailleurs attacher à ce morceau plus d'importance qu'on n'en mettrait à la préface moderne d'un livre ancien.

## PREMIER TRAITÉ.

UN SOUFFLET SUR LA FACE DES MÉCHANTS.

Adoration à Çrî Ganêça! Après m'être incliné devant le bel amant de la belle déesse (2), j'expose la décision des savants, en ce qui touche à la question de savoir si le livre nommé *Bhâgavata* est ou n'est pas l'ouvrage du sage inspiré [Vyâsa].

Il faut demander à ceux qui disent que le Bhâgavata n'est pas l'ouvrage du sage inspiré: A quels caractères reconnaissez-vous qu'il n'est pas l'œuvre de ce sage? [Peut-être est-ce] parce qu'on voit sur ce livre le nom de Vyâsa. En effet, [dites-vous,] on inscrit le nom d'un autre sur un ou-

<sup>1</sup> Miscell. Essays, t. I, p. 104. Je reviendrai plus bas sur ce sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'auteur veut vraisemblablement parler ici de Çiva et de Pârvatî.